

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple pour un Prêt personnel Avantage de 2000€ vous remboursez 24 mensualités de 84,20€ hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 1% (taux débiteur fixe : 1%). Montant total dû par l'emprunteur : 2020,80€. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,20€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,39%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 28,80€.

## AVANTAGES PARTENARIAT



L'action sociale en direct

Découvrez le  
« PRÊT AVANTAGE PARTENARIAT »

Grâce au partenariat de l'ADAS76  
avec le Crédit Social des Fonctionnaires,  
empruntez 2000€ sur 24 mois  
au TAEG fixe exceptionnel à partir de 1%.

L'ADAS76 prend en charge une partie  
du coût de votre crédit.

TAEG FIXE  
À PARTIR DE

1%<sup>(1)</sup>



Vous avez besoin d'un autre montant ?  
D'une autre durée ?  
Nous avons forcément votre solution !  
Appelez vite un conseiller.

Pour en bénéficier, prenez rendez-vous  
dès maintenant avec votre conseiller



CRÉDIT  
SOCIAL DES  
FONCTIONNAIRES

02 35 07 88 10

(coût d'un appel local)

RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR**

GROUPE CSF : SERVICES AUX ADHERENTS • CREDITS • ASSURANCES • EPARGNE Crédit Social des Fonctionnaires, association / Créserfi, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / Progreteis, société de conseil en gestion de patrimoine du CSF.

(1) Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI, la société de financement du CSF (CRÉSERFI, SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 ([www.orient.fr](http://www.orient.fr)) et bonifié par le CSF. Il est réservé aux adhérents de l'ADAS76, adhérents-cotisants du CSF, après étude de leur situation financière. Les adhérents de l'ADAS76 non adhérents/cotisants du CSF devront s'acquitter du droit d'entrée et de la cotisation. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. TAEG fixe de 1% à 4,44% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2000€ sur 24 mois. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation. Contrat d'assurance facultative n°9764 (décès, PTIA, IPT, IPP, IIT) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38€ - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le [www.csf.fr](http://www.csf.fr)).

Les formules d'assurance sont proposées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 450 000€ - RCS Paris B 322 950 148 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 ([www.orient.fr](http://www.orient.fr)) - siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09.

Les formules d'épargne, de prévoyance, d'immobilier locatif et de bilan patrimonial sont distribués par PROGRETIS - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 5 000 000€ - RCS 509 364 972 Paris - N°ORIAS 09 050 053 ([www.orient.fr](http://www.orient.fr)) - siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir sans frais à tout moment auprès du CSF - Service Gestion : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 9.